Bulletin technique noyer

Bulletin N°8 du 23 juillet 2021 - Édition Isère-Drôme-Savoie

Comité de rédaction :

C.A. 38 et 26
COOPENOIX*
SICA NOIX*

Avec le concours technique de :
SENuRA
FREDON RA

Chambre d'Agriculture de l'Isère
40 Av. Marcelin Berthelot
CS92608
38036 GRENOBLE Cedex 2
Tél : 04 76 20 68 68

Bulletin technique noyer
Directeur de publication :
J.C. DARLET
Responsable de la rédaction :
G. BOUVET

Imprimeur :
ISAGRI SA
Avenue des Censives – Tillé
BP 50 333
60026 BEAUVAIS

Bulletin technique noyer uniquement sur abonnement.
Ne peut être transmis.

La Chambre d'Agriculture de l'Isère est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques :
Agrément n° IF01762

Les informations présentes dans ce bulletin ont été vérifiées avec soin, cependant, les rédacteurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables d'une erreur ainsi que des conséquences qui pourraient en résulter. L'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations présentes sur l'étiquette, qui ont valeur légale.

Observations issues du BSV Rhône Alpes cultures fruitières n°21 du 21/07/2021 à consulter : http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

AVANCEMENT DE LA VEGETATION

Hors secteur très spécifique, le volume de production est à ce jour satisfaisant. A noter toutefois, de très fortes hétérogénéités au sein des zones et même au sein des vergers.
La formation de la coquille n'est pas terminée dans la plupart des zones, sauf bien entendu en variété Lara.

TAILLE EN VERT

Vu les conditions climatiques pluvieuses, les arbres ont beaucoup poussé. Il est important de couper les pointes des pousses pour limiter les risques de vrillage ou de casses de branches. Dans certaines situations, un deuxième passage sera à prévoir.

BACTERIOSE-NECROSES-ANTHRACNOSE-COLLETOTRICHUM

Situation

Au vu du climat printanier humide mais aussi de la très forte pluviométrie de juillet, le verger est dans l'ensemble marqué par les différents symptômes fongiques ou bactériens.
A ce jour, il semble que la majorité des symptômes soit attribuable à de l'anthracnose (*Gnomonia*). La bactériose est présentes mais dans une moindre mesure.
Des chutes de fruits importantes sont constatées dans certains vergers.
Il n'y a plus d'intervention à prévoir à ce stade.
Des symptômes de forme circulaire sont toujours assez répandus cette année.

Symptômes circulaires
Source : Coopénoix

Sommaire

Avancement de la végétation
Taille en vert
Jeunes vergers Bactériose-Nécroses – Anthracnose – *Colletotrichum* p.1
Phytoptes
Carpocapse p.2
Mouche du brou p.3
Information sur le piégeage mouche et carpocapse
Respect des abeilles p.5
Pluviométrie
Irrigation
Recherche parcelles SENuRA p.6
Enquête déperissement
Prochain bulletin p.7

PHYTOPTES

Situation

Des dégats très localisés mais très importants ont été constatés la semaine passée.

Préconisations

Il n'y a aucune intervention possible.

CARPOCAPSE

Situation

Au 22 juillet, en deuxième génération, le modèle DGAl-Ctifl adapté au carpocapse de la pomme, prévoit la situation suivante par grand secteur de production :

Deuxième génération		Oeufs G2		Larves G2	
Secteurs	Début de vol	Seuil 20 %	Seuil 80 %	Seuil 20 %	Seuil 80 %
Vallée du Rhône	08 juillet	19 juillet	07 août	26 juillet	15 août
Vallée de l'Isère	26 juillet	4 août	17 août	13 août	26 août
Haut Grésivaudan	25 juillet	4 août	17 août	12 août	26 août
Plaine de Bièvre	30 juillet	8 août	20 août	17 août	29 août
Diois	24 juillet	3 août	15 août	11 août	23 août

Réseau de piégeage

On note une reprise des captures depuis le début de la semaine. Ci après le graphique de la situation du réseau de piégeage (45 pièges suivis) :

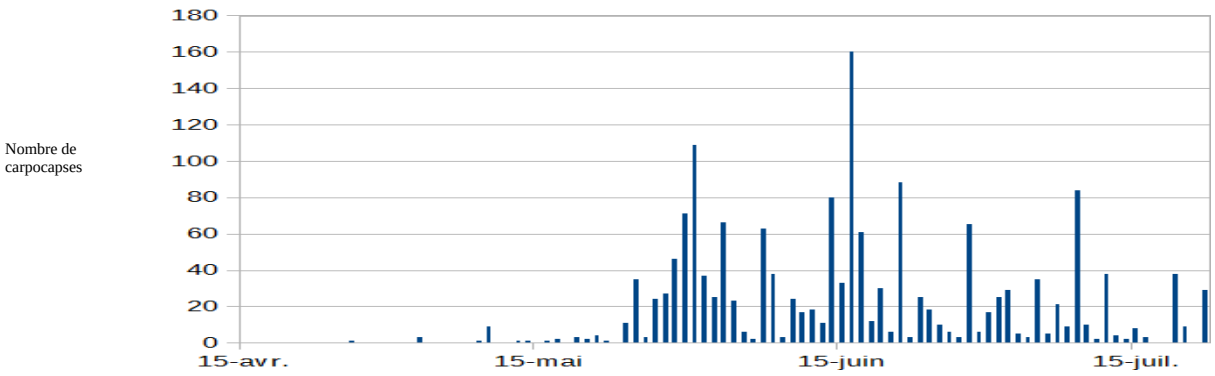

Préconisations

Dans les situations sans piégeage

Se reporter aux dates indiquées dans le tableau précédent : en cas de forte pression, et dans tout les cas dans les vergers où des dégats sont facilement visibles, intervenir soit en ovicide soit en larvicide dès le seuil 20 % en prenant en compte la lutte mouche du brou. En cas de pression historique modérée, attendre le vol mouche du brou et dans tout les cas intervenir au milieu de la période indiquée dans le tableau.

Vergers suivis par piégeage

Traiter soit avec ovicide dès dépassement du seuil, soit avec un larvicide 10 jours (seuil de deuxième génération : 6 captures sur 3 relevés consécutifs sur 6 jours). Le traitement contre mouche du brou aura un effet contre le carpocapse sauf pour Synéïs appat, Decis Trap MB et Sokalci arbo.

Alternance des matières actives
Bien penser à alterner les moyens de lutte : si vous avez utilisé des ovicides en G1, utiliser des larvicides en G2.

Produits utilisables

Stratégie ovicide :

Nom de la spécialité commerciale	Matière active	Dose	Persistance d'action	Lessivage	Délais Avant Récolte	Délai de Ré Entrée	Zone de Non Traitement	Nombre d'applications max.	CMR
Inségar ou Précision	fénoxycarbe	0,3 kg/ha	21 j	50 mm	21 j	48 h	5 m	2	H351
Coragen*	rynaxypyr	0,175 l/ha	15-20 j	50 mm	21 j	6 h	20 m	1	

* Coragen est un ovo-larvicide : il agit sur l'œuf et sur le premier stade larvaire. Il est aussi larvicide.

Stratégie larvicide :

Nom de la spécialité commerciale	Matière active	Dose	Persistance d'action	Lessivage	DAR	DRE	ZNT	Nombre d'applications max.
Confirm	tébufénoside	0,06 l/hl soit 0,6 l/ha	14 j	25 mm	21 j	6 h	5 m	2
Carpovirusine 2000 ou Evo 2	virus de la granulose	0,1 l/hl soit 1 l/ha	10 à 12 j	25 mm	3 j	48 h	5 m	10
Madex Pro ou Madex Twin	virus de la granulose	0,01 l/hl soit 0,1 l/ha	8 à 14 j	50 mm	1 j	6 h	5 m	10 pour le Madex Pro et 9 pour le Madex Twin

Les produits biologiques trouvent tout leur intérêt en stratégie conventionnelle. Bien penser à alterner les souches de virus entre génération :

Produit commercial	Souche A	Souche B	Souche E
Carpovirusine 2000	100 %		
Madex Twin	100 %		
Carpovirusine Evo 2	1/3		2/3
Madex Pro		1/2	1/2

MOUCHE DU BROU

Situation générale

Le vol est en cours de démarrage. Il faut donc bien surveiller les pièges 2 fois par semaine.
Rappel : la meilleure stratégie de protection se base sur un suivi des populations au bloc parcellaire.
Attention, ne pas rattacher une surface supérieure à 5 ha à un seul piège.
L'insecte se développant par foyer, en cas d'absence de capture, en cas de doutes pour

confirmer la situation, multiplier les pièges dans le même bloc parcellaire.
Rappel modalités de piégeage : bien penser à renouveler les pièges jaunes englués dès qu'ils sont pleins d'insectes ou que la couleur est passée ou dès qu'il y a eu un orage. La durée de vie maximale du piège est de 3 semaines.
Attention, quelque soit le type de piège utilisé, c'est la présence ou l'absence d'insecte qui est importante pour la prise de décision : aucun seuil n'est défini.

Par ailleurs, il n'est pas anormal de constater des prises après les traitements, les mouches émergeant du sol. L'ingestion du produit par l'adulte est nécessaire pour être efficace sur l'insecte.
Attention, le vol pouvant durer de 6 à 10 semaines, ne pas intervenir trop tôt pour pouvoir assurer la protection jusqu'à la fin du cycle. La protection en fin de cycle est primordiale pour la qualité de la récolte.

Pour le réseau collectif de piegeage, bien communiquer les résultats à la FREDON qu'il y ait ou non de prise au 04 37 43 41 00 ou par courriel à l'adresse suivante : mouchedubrou@fredon-aura.com

Reconnaissance de l'insecte

Attention au risque de confusion de l'insecte avec la mouche de la cerise .

Mouche du brou :
Source : SENuRA

Listes des communes avec captures éparses :

Commune/zone	Date 1ere capture
BARBIERES	12/07/2021
CHATEAUNEUF SUR ISERE	12/07/2021
CHATILLON ST JEAN zone B	19/07/2021
COGNIN LES GORGES	12/07/2021
DIVAJEU	08/07/2021
GONCELIN	19/07/2021
GRANGES LES BEAUMONT	09/07/2021
IZERON zone A	15/07/2021
PARNANS	08/07/2021
REAUMONT	08/07/2021
RIVES	12/07/2021
VESC	19/07/2021
VEZERONCE CURTIN	19/07/2021
L ALBENC zone A	15/07/2021

Stratégie de lutte

- sur les parcelles n'ayant jamais eu de dégâts significatifs, attendre la confirmation du vol (3 prises consécutives) avant d'intervenir 15 j après la première prise,

- sur les parcelles ayant eu des dégâts importants les dernières années, intervenir 10 à 15 j après la première prise, en fonction de la chaleur.

- Rappel : Les dérogations concernant Success 4 et Synéïs appat ont été obtenues. Ces deux produits sont utilisables en AB.

- Lutte par piégeage massif : (Décis Trap MB). Ne pas ouvrir les sachets d'attractifs. Les pièges ont dû

être placés dans le tiers supérieur de la canopée, en les éloignant des grosses charpentières. Dans la plupart des situations, ce mode de lutte se suffit à lui même. S'il y a eu des dégats à la récolte 2020, une intervention sur le pic de vol sera à prévoir. **Attention, depuis deux saisons, il n'est pas utilisable en Agriculture Biologique.**

Rappel : il s'agit de la seule méthode de lutte par piégeage massif homologuée.

PRODUITS UTILISABLES

Nom de la spécialité commerciale	Matière active	Dose	Persistance d'action	Lessivage	DAR	DRE	ZNT	Nombre d'applications max.	Cancérigène Mutagène Reprotoxique
Imidan WG*	Phosmet	1,5 kg/ha	10-14 j	25 mm	7 j	24 h	50 m	2	-
Coragen**	Rynaxypyr	0,175 l/ha	15 j	50 mm	21 j	6 h	20 m	1	-
Success 4 ou Musdo 4***	Spinosad	0,2 l/ha	14 j		14 j		50 m	2	-
Synéis appat****	Spinosad	1,5l/ha	7-10 j		14 j			4	-
Sokalci Arbo et Baïkal	Kaolin : barrière physique	60 kg/ha, puis 30 kg/ha 10j après puis 30 Kg/ha	20 – 30 j		0 j	6 h	5 m	210 kg par saison	-

*Imidan : dose différente de la dose homologuée sur carpocapse. Efficacité liée à l'acidité de l'eau : pH optimal d'utilisation : 4,5-5. Ajouter un acidifiant avant remplissage.
** : préférer ce type de produit en faible pression de mouche. Le placer en premier.
*** : Dérogation 120 j en date du 9 juin.
**** : Dérogation 120 j en date du 28 juin.
Attention, Imidan n'est pas mélangeable avec un autre produit phytosanitaire (mention de danger H 301).
ZNT riverain : 10 m sauf Imidan qui est à 20 m. Sokalciarbo et Baïkal en sont exemptés.

Rappel : Les insectes émergents du sol, il n'est pas anormal de constater des prises sur les pièges après un traitement.
Attention, pour tout traitements, éviter le plus possible les périodes de fortes températures.

INFORMATION SUR LE PIEGEAGE MOUCHE ET CARPOCAPSE

Types de pièges : des types de pièges différents de ceux habituellement utilisés sont proposés en campagne. Attention, ils n'ont pas été testés en expérimentation.

RESPECT DES ABEILLES

Pour minimiser les risques de toxicité sur abeilles, voici les précautions à prendre en compte :

- Broyer au besoin le couvert végétal fleuri et les abords du verger.
- Traiter si possible tard le soir (les abeilles sont rentrées à la ruche).
- En verger irrigué, éviter le flaquage source d'abreuvement pour les abeilles.
- Soigner le réglage de l'atomiseur. Lors du passage, naturellement couper les vannes en bout de

rang, le temps de la manœuvre.

- Aucun produit n'est réellement neutre vis-à-vis des abeilles.

PLUVIOMÉTRIE / IRRIGATION

SITUATION

Station de Chatte (pluies mensuelles cumulées en mm)	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Moyenne 88-2018	94,67	61,56	66,21	56,07	64,09	89,25	97,12	75,99	70,08
2006-2007	103,5	68	48	82	63,5	34,6	184	80,5	40,6 au 24 juillet
2007-2008	80,5	53	78	32	65,5	86	136,5	48	100 au 22 juillet
2008-2009	75,5	76	63,5	59,5	64,5	43	60,5	73,5	35,3 au 29 juillet
2009-2010	82	75	56,5	92	70	73	162,5	84	27 au 28 juillet
2010-2011	110	38,5	41	46,5	47	9	40,5	126,5	164,5 au 26 juillet
2011-2012	48,5	99	85	6	34	128,5	91,5	31,5	43 au 24 juillet
2012-2013	193,5	54,5	61	58,5	124	94	157	13	66 au 30 juillet
2013-2014	127	46,5	162	134,5	52	49	92,5	63	201 au 29 juillet
2014-2015	155,5	40	109	75	57,5	76	51,5	118	0 au 29 juillet
2015-2016	28,5	17	63	55	62	52	126,5	105,5	60,5 au 28 juillet
2016-2017	86,5	0	21,5	55,5	35,5	39	113,5	82,5	14,5 au 24 juillet
2017-2018	97,5	98,5	130,5	33	128	27	150	86	6,5 au 24 juillet
2018-2019	132,5	76,5	29,5	91	39,5	112,5	52,5	118	6 au 18 juillet
2019-2020	157	122	31,5	23	57,5	38	81,5	97	9 au 21 juillet
2020-2021	24	129	88,2	49,2	35,2	67	136	92,5	134 au 20 juillet

LES RELEVÉS DE SONDES TENSIOMETRIQUES

Localisation	Date du relevé	Profondeur	Conclusion
Beaulieu	23 juillet	25 cm	Sol ressuyé
		50 cm	Confort hydrique
Chatte	23 juillet	25 cm	Sol saturé
		50 cm	Sol saturé
Hostun	22 juillet	25 cm	Confort hydrique
		50 cm	Confort hydrique
Saint Pierre de Cherennes	23 juillet	25 cm	Confort hydrique
		50 cm	Sol saturé
Saint Romans	23 juillet	25 cm	Confort hydrique
		50 cm	Confort hydrique
Tencin	23 juillet	25 cm	Confort hydrique
		50 cm	Sol ressuyé

Préconisation : au vu des pluies très importantes que nous avons subi depuis début juillet, il n'est toujours pas nécessaire de programmer un tour d'irrigation. Attention toutefois en sol très filtrant.

RECHERCHE DE PARCELLES SENURA

La SENuRA recherche des parcelles à problématique mouche du brou pour la mise en place d'essai et/ou la récupération de noix infestées. Contact : Agnès Verhaeghe au 06 78 33 97 36

ENQUETE DEPERISSEMENT

La problématique étant importante, bien penser à remplir l'enquête sur le lien suivant :

https://enquete.ctifl.fr/v4/s/lw0im9/sphinxaspxid

Si possible à remplir avant fin août, pour que des prélèvements puissent être faits sur un certain nombre de parcelles dans la saison ainsi qu'une synthèse à la filière en fin d'année.

Pour tous problèmes d'accès à internet ou de remplissage, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos techniciens et/ou à nous contacter par mail : clarisse.vincent@ctifl.fr ***ou par téléphone 04 76 64 82 91.***

PROCHAINS COMITÉS DE RÉDACTION DU BULLETIN TECHNIQUE

Prévus les mercredi 4 et 25 août et 8 septembre.

* Les partenaires du bulletin sont agréés pour leur activité de distribution et/ou de conseil de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels sous les numéros d'agréments respectifs suivants : Coopénoix : FR 011843-2, SICA Noix : OF-0428-20490